



## African Summer School Italy -Business Incubator 4 Africa V<sup>e</sup> édition: "Religion, savoir et Afro-business"

---

### RÈGLEMENT pour étudiants

---

Le règlement de l'*African Summer School Italy*, prévoit les dispositions ci-après:

#### Art. 1 – Objectif du cours

L'association **Africasfriends** promeut, avec des organismes partenaires, une formation spécialisée favorisant une nouvelle approche et vision de l'Afrique par la transmission des connaissances et compétences soit en domaine sociopolitique, domaine historique et domaine littéraire autour du thème de la religion et du savoir africains soit dans le cadre de micro-entreprise **orientée non seulement en Afrique mais aussi en Europe, suivant une méthodologie basée sur l'éducation interculturelle.**

#### Art. 2 – Durée

Sur une durée de 4 mois, il y aura tout d'abord 6 jours de formation, entre le 23 et le 30 juillet 2017 à Vérone. Ensuite, chaque étudiant aura 3 mois pour conclure son travail pratique : soit le projet entrepreneurial individuel ou de groupe, soit la synthèse écrite de son expérience. L'édition se conclura durant le mois de novembre 2017 avec la remise des attestations de participation.

#### Art. 3 – Admission et Inscription

L'inscription est ouverte à des personnes âgées entre 18 et 35 ans et sous réserve d'acceptation pour toute personne souhaitant fortement y participer. La détention de diplôme spécifique ne constitue pas un critère de sélection.

Un maximum de **35 étudiants** peut participer aux cours.

L'étudiant qui désire présenter sa candidature devra lire et signer le présent règlement, ensuite remplir le formulaire en ligne téléchargeable sur [www.africansummerschool.org](http://www.africansummerschool.org) dans la section « Enrollement ». Enfin, l'étudiant devra envoyer toute la documentation au secrétariat par mail à [africansummerschool.it@gmail.com](mailto:africansummerschool.it@gmail.com).

#### Art. 4 - Coûts

Indication importante : grâce au soutien de nos partenaires, il est prévu une réduction générale **de 40% pour tous les participants, sur le montant de € 666,67.**

Les frais des inscriptions la base sont donc de **€ 400** (~~€ 666,67~~) pour les 6 jours de la formation.

Dans ce montant sont inclus les frais de cours, de logement et nourriture.

La politique des remises :

- **30%** de remise (**€ 280** à verser) pour tous les inscrits avant **le 10 avril** (00h00 ')
- **20 %** de remise (**€ 320** à verser) pour tous les inscrits avant **le 31 mai** (00h00' ) ;
- **0 %** de remise (**€ 400** à verser) pour tous les inscrits **à partir du 1<sup>er</sup> juin.**

Une fois reçue la confirmation d'admission à la Summer School, l'étudiant devra la somme qui lui correspond :



1. Pour les inscrits de mars au 31 mai 2017 (00h00'), en **une unique tranche** ou en **deux tranches** (signaler le choix de cette dernière option au secrétariat) ; **la première tranche (ou l'unique tranche) avant la fin du mois correspondant à celui de l'admission, pendant que la seconde tranche avant la fin du mois suivant l'admission.**
2. **Pour les inscrits du 1<sup>er</sup> Juin** : payer juste après l'admission.

**NB** : Tous versements, accompagnés de pièces justificatives, devront être effectués pas après le 20 juin 2017.

Dans tous les cas, les inscrits ne pourront être remboursés, sauf en cas de cours annulés.

Y est compris le coût de la carte membre de l'association Africasfriends dans les frais d'inscriptions.

**Les étudiants qui n'auront pas respecté les délais de paiement seront considérés non-inscrits.**

### **Art. 5 - Procédure de paiement**

Les candidats devront procéder au paiement dès réception de l'e-mail d'admission.

**En aucun cas, les candidats ne peuvent demander le remboursement de leurs frais**, à moins que l'African Summer School Italy soit annulée.

Le paiement de la formation vous rend automatiquement membre de l'association **Africasfriends**. Le paiement se fait par virement bancaire sur le compte suivant :

BANQUE: **BANCA POPOLARE DI VERONA**

IBAN: **IT07A050341175000000000710**

TITULAIRE DU COMPTE: **ASSOCIAZIONE AFRICASFRIENDS**

COMMUNICATION: **PRENOM + NOM + ISCRIZIONE AFR.S.S. 2017 - STUDENTE**

### **Art. 6 - Déroulement des cours**

Les cours se dérouleront à Vérone auprès de Villa Buri.

La journée typique de cours :

- leçons du matin 8.30 - 13.30
- leçons d'après-midi 15.00 – 19.00
- workshop d'après-midi 17.00 – 19.00
- activités culturelles du soir à partir de 21.00

Les activités culturelles ne comportent pas de barrières linguistiques. Cependant, la compréhension du français est indispensable pour les cours.

La présence aux cours est obligatoire, au moins pour les 80% du programme. Les absences ne peuvent pas excéder les 10 heures. D'éventuelles absences devraient être communiquées aux responsables du projet au plus tôt et justifiées. La présence aux cours sera certifiée à chaque rencontre.

### **Art. 7 – Responsables des cours**

Le projet de l'African Summer School Italy est porté par l'association **Africasfriends**.

Les responsables seront présentes à chaque rencontre et seront disponibles pour toute demande d'information.



Un organe nommé Comité de Sélection et d'Évaluation sélectionnera d'abord les dossiers de candidature des participants avant le début de la formation. Ensuite, il évaluera les plans d'affaire (business plan) de projets qui nous seront envoyés dans le cadre du concours "Business Incubator 4 Africa" en novembre et enfin, il choisira les meilleurs projets de microentreprise.

Ce Comité est formé de la direction ainsi que des représentants des partenaires de l'African Summer School Italy. Le Secrétariat s'occupe des procédures d'inscription et de la gestion logistique avant, pendant et après les cours.

## Art. 8 – Evaluation de la formation et travail final

A l'issue de la semaine de cours, il sera demandé aux participants d'évaluer la formation offrant une analyse générale critique et constructive. Chaque étudiant, **pour l'obtention de l'attestation de participation**, devra produire un travail pratique, soit le projet entrepreneurial soit la synthèse écrite de son expérience. Le travail devra être transmis au secrétariat **pendant le mois de novembre (3 mois)**. Il ne sera pas accordé d'attestation aux étudiants qui ne présenteront pas ce travail final.

Les synthèses écrites, une fois évaluées, pourront être choisies dans le cadre de la publication de l'*African Summer School Review*.

Le Comité de Sélection et d'Évaluation examinera tous les business plans des projets de microentreprise élaborés soit individuellement soit en groupe, et sélectionnera les trois meilleurs en se basant sur leur caractère innovant, durable ainsi que sur leur faisabilité.

L'individu ou le groupe responsable du projet arrivé en première position aura une année (janvier 2018-décembre 2018) pour rendre opérationnel ce projet gagnant de microentreprise. Ce projet sera accompagné dans sa phase d'incubation par l'African Summer School Italy et ses partenaires.

Les étudiants internationaux peuvent participer au concours « Business Incubator 4 Africa » uniquement s'ils font partie d'un groupe dont le chef de projet réside en Belgique.

African Summer School Italy ne finance pas les projets de microentreprise qui se développent dans le cadre de l'activité formative. Son rôle se limite à la création, ensemble et en accord avec ses partenaires, des conditions capables de favoriser l'incubation du projet d'entreprise vainqueur du concours "Business Incubation 4 Africa".

## Art. 9 - Remise des attestations de participation

**Dans le courant du mois de novembre, African Summer School Italy** organisera une journée de remise de diplôme et de prix. Les attestations de participation seront remises aux étudiants qui auront présenté, avant la date qui leur aura été communiquée, une synthèse écrite de leur expérience. Le prix sera remis au meilleur projet de microentreprise. La **participation** à cet évènement est **obligatoire** sauf absence justifiée.

## Art. 10 - Dispositions générales

L'African Summer School Italy est une école à vocation interculturelle. Cette philosophie d'ouverture à l'autre se veut d'être respectée durant tout le parcours de formation.

Pour des raisons liées à la documentation et la promotion de l'African Summer School Italy, durant toute la semaine, nos partenaires prendront des photos et des images vidéo. Par conséquent, en signant ce règlement vous consentez à l'utilisation de votre image, tel que prévu par la loi italienne. Par le même biais, vous consentez à la publication ou à la diffusion de ces images.

L'école décline toute responsabilité pour tout type d'accidents qui puisse subvenir aux participants durant

la période de formation.

Le présent règlement doit être signé puis envoyé par e-mail à [africansummerschool.it@gmail.com](mailto:africansummerschool.it@gmail.com).

(Date)

(Signature)